Communauté de communes

L'Orée de la Brie

Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

Accusé de réception en préfecture
077-247700644-20180627-PV-2018-06-27-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81
✉ : communaute@loreedelabrie.fr

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 27 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le vingt-et-un juin deux mille dix-huit, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents :
Mesdames BENVENISTE, BROYER, GERMAIN, LOUISE-ADELE *(à partir de la délibération N° 38-2018),* MERIAUX, MOLINERIS, NOEL et Messieurs BOURCHADA, COLLON, DARMON, DEBRAY, DECHELETTE, DELMAS, GHIRARDELLO, LAVIOLETTE, PIOCELLE-CORNILLION, SAUVIGNON, VILLAÇA, WOFSY.

Étaient représentés :
Madame BROCHARD pouvoir à Madame NOEL.
Madame FERRER pouvoir à Madame MOLINERIS.
Madame LACOSTE pouvoir à Monsieur COLLON.
Madame LOUISE-ADELE pouvoir à Madame MERIAUX (jusqu'au point N° 38-2018).
Madame SANTIN pouvoir à Monsieur DECHELETTE.
Madame VERBRUGGE pouvoir à Monsieur GHIRARDELLO.
Madame VINIT pouvoir à Madame GERMAIN.
Monsieur COLAS pouvoir à Monsieur DEBRAY.
Monsieur CRAMET pouvoir à Monsieur LAVIOLETTE.
Monsieur DECAMPS pouvoir à Monsieur PIOCELLE-CORNIILION.
Monsieur JUBAULT pouvoir à Monsieur DARMON.

Etait absent :
Monsieur VANACKER.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame MOLINERIS a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

La séance est ouverte à 19h05

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**
Membres en exercice : **30**
Membres présents : **18**
Membres excusés et représentés : **11**
Membre absent non représenté : **1**

Approbation du procès-verbal de la dernière séance
Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
Le Conseil communautaire, **à l'unanimité**, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 30 mai 2018.

Accusé de réception en préfecture
077-247700414-20180627-PV-2018-06-27-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Délibération N° 36-2018 : Modification des statuts de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie

Rapporteur : Monsieur LAVIOLETTE

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **à l'unanimité,**

Article 1er : Approuve la modification des statuts de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie tels qu'annexés à la présente délibération.

Article 2 : Dit que ces modifications seront soumises à l'approbation des communes membres qui devront délibérer en termes concordants dans un délai de trois mois suivant la notification de la présente délibération.

Article 3 : Dit que cette modification devra être autorisée par le représentant de l'Etat dans le Département.

Délibération N° 37-2018 : Contrat Intercommunal de Développement - Validation du programme d'actions

Rapporteur : Monsieur DEBRAY

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **à l'unanimité,**

Article 1er : Valide le tableau récapitulatif du programme d'actions joint à la présente délibération

Article 2 : Valide le principe de signature du contrat cadre et des conventions de réalisation pour les actions dont la Communauté de communes de l'Orée de la Brie est maître d'ouvrage.

Article 3 : Autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces s'y rapportant.

Délibération N° 38-2018 : Lancement de la procédure de renouvellement de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique L'Oréade

Rapporteur : Monsieur LAVIOLETTE

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **à l'unanimité,**

Article 1er : Approuve le principe de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique l'Oréade.

Article 2 : Approuve le contenu des caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire et contenues dans le rapport de présentation annexé.

Article 3 : Autorise Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la publicité requise.

Article 4 : Autorise Monsieur le Président à négocier les conditions précises de la future convention de délégation de service public conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 5 : Autorise Monsieur le Président à limiter à trois [3] le nombre de candidats admis à présenter une offre sur la base de critères de sélection non discriminatoires.

Article 6 : Autorise Monsieur le Président à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Article 7 : Autorise Monsieur le Président à déclarer la procédure sans suite, ou à conclure le contrat de concession sans publicité ni mise en concurrence dans le strict cadre des dispositions de l'article 1er du décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession, le cas échéant.

Accusé de réception en préfecture
077-247700644-20180627-DE-2018-06-27-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Délibération N° 39-2018 : Subvention carte Imagine'R 2018/2019

Rapporteur : Monsieur COLLON

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **à l'unanimité,**

Article 1er : Fixe pour le Département de la Seine-et-Marne, le montant de subvention pour chaque carte IMAGINE'R selon les catégories comme suit :

Catégorie de bénéficiaires	Subvention de la CCOB
Collégiens domiciliés sur le territoire de l'Orée de la Brie et scolarisés dans un établissement de Seine-et-Marne	50 €
Lycéens domiciliés sur le territoire de l'Orée de la Brie et scolarisés dans un établissement de Seine et Marne	150 €
Collégiens ayant une bourse inférieure à 450 € ou de 1er et 2ème taux, domiciliés sur le territoire de l'Orée de la Brie et scolarisés dans un établissement de Seine et Marne	35 €
Collégiens ayant une bourse égale ou supérieure à 450 € ou de 3ème taux, domiciliés sur le territoire de l'Orée de la Brie et scolarisés dans un établissement de Seine et Marne	15 €
Lycéens ayant une bourse inférieure à 10 parts de base ou entre les échelons 1 et 4, domiciliés sur le territoire de l'Orée de la Brie et scolarisés dans un établissement de Seine et Marne	90 €
Lycéens ayant une bourse égale ou supérieure à 10 parts de base ou comprise entre les échelons 5 et 6, domiciliés sur le territoire de l'Orée de la Brie et scolarisés dans un établissement de Seine et Marne	25 €
Elèves âgés de 16 ans ou plus, inscrits en CFA, apprentis ou élèves en alternance avec contrat de travail, élèves et étudiants post-bac âgés de 21 ans maximum (année de naissance 1997) et domiciliés sur le territoire de l'Orée de la Brie	125 €

Article 2 : Fixe pour le Département de l'Essonne, le montant de subvention pour chaque carte IMAGINE'R selon les catégories comme suit :

Catégorie de bénéficiaires	Subvention de la CCOB
Collégiens domiciliés sur le territoire de Varennes-Jarcy et scolarisés dans un établissement de l'Essonne	125 €
Lycéens domiciliés sur le territoire de Varennes-Jarcy et scolarisés dans un établissement de l'Essonne	150 €
Collégiens boursiers domiciliés sur le territoire de Varennes-Jarcy et scolarisés dans un établissement de l'Essonne	0 €
Lycéens boursiers domiciliés sur le territoire de Varennes-Jarcy et scolarisés dans un établissement de l'Essonne	150 €
Élèves âgés de 16 ans ou plus, inscrits en CFA, apprentis ou élèves en alternance avec contrat de travail, élèves et étudiants post-bac âgés de 21 ans maximum (année de naissance 1997) et domiciliés sur le territoire de Varennes-Jarcy	125 €

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires à la mise en place de ce financement sont inscrits au budget 2018.

Article 4 : Autorise Monsieur le Président à signer la convention afférente à ce financement avec les partenaires du dispositif.

Article 5 : Dit qu'un justificatif de domicile devra être fourni par les bénéficiaires de la subvention.

Article 6 : Dit que l'octroi de cette subvention reçoit comme contrepartie de la part des bénéficiaires l'engagement du respect des règles de sécurité et de bonne conduite à bord des transports.

Accusé de réception en préfecture
077-247700644-20180627-PV-2018-06-27-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Délibération N° 40-2018 : Subvention carte Scol'R 2018-2019

Rapporteur : Monsieur COLLON

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **à l'unanimité,**

Article 1er : Fixe pour les collégiens de Chevry-Cossigny scolarisés au collège Les Hyvernaux sis sur la commune de Lésigny (Seine-et-Marne), le montant de subvention pour chaque carte Scol'R à 50 € (cinquante euros).

Article 2 : Dit que cette subvention n'est pas cumulable avec celle accordée au titre de la carte Imagine'R.

Article 3 : Dit que cette subvention prendra la forme d'un remboursement direct auprès des familles après acquittement du montant total de la Carte Scol'R.

Article 4: Dit que le remboursement sera effectué aux familles par le CCAS de la commune de Chevry-Cossigny sur présentation du titre de transport, d'une preuve de son paiement, d'un justificatif de domicile et d'un Relevé d'Identité Bancaire.

Article 5 : Dit que le CCAS sollicitera le remboursement auprès de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie sur présentation d'un état des bénéficiaires.

Article 6 : Dit que les crédits nécessaires à la mise en place de ce financement sont inscrits au budget 2018.

Article 7 : Autorise Monsieur le Président à signer la convention afférente à ce financement avec les partenaires du dispositif.

Article 8 : Dit que l'octroi de cette subvention reçoit comme contrepartie de la part des bénéficiaires l'engagement du respect des règles de sécurité et de bonne conduite à bord des transports.

Délibération N° 41-2018 : Accord pour la mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique sur le territoire de l'Orée de la Brie

Rapporteur : Monsieur COLLON

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **à l'unanimité,**

Article 1er : Donne son accord pour la mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique sur le territoire de la Communauté de communes de l'orée de la Brie.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les actes et documents relatifs à cette fin.

Délibération N° 42-2018 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental - Transport et location de créneaux piscine dans le cadre des opérations « Tous nageurs en 6ème »

Accusé de réception en préfecture
077-247700644-20180627-PV-2018-06-27-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Rapporteur : Monsieur COLLON
Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **à l'unanimité,**

Article unique : Autorise Monsieur le Président à solliciter auprès du Conseil Départemental le subventionnement des coûts de location des créneaux de piscine et des coûts de transport pris en charge par la Communauté de communes pour l'année scolaire 2017/2018 dans le cadre de l'opération « Tous nageurs en 6ème».

Délibération N° 43-2018 : Répartition du prélèvement pour le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales entre la Communauté de communes de l'Orée de la Brie et ses communes membres

Rapporteur : Madame MERIAUX

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **à l'unanimité,**

Article 1er : Décide la mise en œuvre de Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales, au niveau de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie et de ses quatre communes membres, en utilisant le dispositif de répartition « dérogatoire libre ».

Article 2 : Décide la prise en charge par la Communauté de communes de l'Orée de la Brie de la contribution au FPIC de l'ensemble intercommunal au titre de l'année 2018 de la manière suivante :

CCOB	420 211 €
Brie-Comte-Robert	470 872 €
Chevry-Cossigny	84 788 €
Servon	98 327 €
Varennes-Jarcy	68 264 €
TOTAL	**1 142 462 €**

Article 3 : Dit que les communes membres prendront en charge la contribution au FPIC à hauteur des sommes résultant de la différence entre le montant pris en charge par la Communauté de communes et les montants de prélèvement notifiés, soit :

Brie-Comte-Robert	326 242 €
Chevry-Cossigny	57 161 €
Servon	65 195 €
Varennes-Jarcy	61 011 €

Article 4 : Dit que les crédits sont inscrits au budget.

Article 5 : Autorise Monsieur le Président à signer le dit acte ainsi que tout document s'y rapportant.

Article 6 : Dit que la présente délibération sera notifiée aux communes membres.

Délibération N° 44-2018 : Tarification les prestations dans le cadre du Salon du Bien- être de l'Orée de la Brie

Accusé de réception en préfecture
077-247700644-20180627-PV-2018-06-27-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Rapporteur : Madame MERIAUX

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **à l'unanimité,**

Article 1er : Adopte les tarifs de vente suivants :

	TARIF
Prestations	
▪ Vélo-smoothie (1 gobelet)	**2,00 €**
▪ Ostéopathie (1 séance)	**5,00 €**

Article 2 : **Dit** que les recettes seront inscrites au budget 2018.

Délibération N° 45-2018 : Approbation des tarifs du centre aquatique L'Oréade, Forme et Loisirs aquatiques

Rapporteur : Madame MERIAUX

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **à l'unanimité,**

Article 1er : Approuve comme ci-annexée la tarification du centre aquatique « L'Oréade, Forme et Loisirs aquatiques » applicable au 1er juillet 2018 jusqu'à la prochaine révision des tarifs.

Article 2 : Approuve la création de nouveaux tarifs DOMIN'O tels que mentionnés en annexe de la présente délibération.

Article 3 : Dit que la non application de l'indexation sur certains tarifs concernant les résidents du territoire de l'Orée de la Brie génèrera une compensation au bénéfice du délégataire d'un montant de 4 039,05 € (quatre mille trente-neuf euros et cinq centimes).

Article 3 : Précise que, conformément à l'article 41 de la convention de délégation de service public, les tarifs ainsi adoptés seront notifiés à la société ESPACE RECREA et remplaceront ceux de l'annexe 8 de la convention susmentionnée.

Article 4: Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Délibération N° 46-2018 : Avenant N° 1 - Gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage

Rapporteur : Madame MERIAUX

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **à l'unanimité,**

Article 1er : Approuve l'avenant N° 1 au marché de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage représentant un montant supplémentaire de 47 314,54 € HT (quarante-sept mille trois cent quatorze euros et cinquante-quatre centimes Hors Taxe), soit 10 706,21 € HT / mois (dix mille sept cent-six euros et vingt-et-un centimes Hors Taxe par mois).

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant susmentionné.

Délibération N° 47-2018 : Convention constitutive d'un groupement de commandes relatif la désignation d'un Délégué à la Protection des Données

Accusé de réception en préfecture
077-247700644-20180627-PV-2018-06-27-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Rapporteur : Monsieur LAVIOLETTE
Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **à l'unanimité,**

Article 1er : Approuve la convention constitutive d'un groupement de commandes, annexée à la présente délibération, visant à la désignation mutualisée d'un ou plusieurs délégués à la protection des données.

Article 2 : Désigne le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne avec l'appui du SIGEIF comme coordonnateur du groupement de commandes.

Article 3 : Charge le coordonnateur de procéder dans le respect de l'Ordonnance susvisée, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des prestataires, d'attribution et de notification.

Article 4 : Autorise Monsieur Jean LAVIOLETTE, Président, à signer la convention de groupement de commandes et tous les documents s'y rapportant.

Délibération N° 48-2018 : Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de l'Yerres (SIAVY) devenu Syndicat Mixte d'Aménagement du bassin de la Vallée de l'Yerres (SMAVY) - Modification des statuts

Rapporteur : Monsieur DEBRAY

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **à l'unanimité,**

Article unique : Approuve la modification des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement du bassin de la Vallée de l'Yerres - SMAVY, annexés à la présente délibération.

Délibération N° 49-2018 : Dénomination d'un des cadres de jeu du terrain de pétanque du Parc de la Roseraie

Rapporteur : Monsieur PIOCELLE-CORNILLION

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **à l'unanimité,**

Article 1er : Dénomme un des cadres de jeu du terrain de pétanque du Parc de la Roseraie situé sur la commune de Servon « Françoise MOURET ».

Article 2 : Dit que la présente délibération sera notifiée au Maire de la commune de Servon dans le cadre de la rétrocession du Parc de la Roseraie.

Délibération N° 50-2018 : Décisions du Président

Rapporteur : Monsieur LAVIOLETTE

Monsieur LAVIOLETTE rend compte des décisions prises depuis le Conseil communautaire du Mercredi 12 février 2018 :

N° 2-2018 Contrat de maintenance préventif courant fort et faible de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie

N° 3-2018 Assistance à maîtrise d'ouvrage juridique et financière pour la mise en œuvre de la consultation de renouvellement de la délégation de service public du centre aquatique Oxygène

Accusé de réception en préfecture
077-247700644-20180627-PV-2018-06-27-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

N° 4-2018 Bulletin intercommunal entre Editions FFE Astorg et la CCOB

N° 5-2018 Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Amicale du Personnel de Brie-Comte-Robert

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Fait à Brie-Comte-Robert, le 28 juin 2018.

Le Président,
Jean LAVIOLETTE

C. de C. de l'OREE DE LA BRIE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
77170